

canalisation immédiate du Saint-Laurent. Je demanderai à mon honorable ami s'il a fait quelque observation à Washington, à cet égard, et, dans la négative, s'il a reçu des représentations de Washington. Dans l'un ou l'autre cas, la Chambre sera-t-elle mise au courant de la nature de ces observations?

L'hon. R. B. BENNETT (premier ministre): La question du très honorable député n'a pas été précédée d'un avis. Je refuse d'être entraîné dans une discussion de questions internationales sans qu'avis en ait été donné et sans que j'aie eu le loisir d'étudier le sujet. Telle était l'attitude du très honorable député et je la crois juste.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne m'attendais pas à une réponse immédiate de mon honorable ami. Cette question servira-t-elle d'avis?

L'hon. M. BENNETT: Parfaitement.

INSCRIPTION D'UN CREDIT DE 20 MILLIONS POUR PARER AU CHOMAGE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi, 10 septembre, sur le projet de résolution suivant, déposé par le premier ministre, relatif à l'inscription d'un crédit de 20 millions en vue de parer au chômage.

La Chambre décide qu'il y a lieu de décréter qu'une somme n'excédant pas vingt millions de dollars sera prélevée sur le fonds du revenu consolidé et versée pour diminuer le chômage en construisant, agrandissant ou améliorant des travaux publics ou entreprises, des chemins de fer, des grandes routes, etc., qui aideront à fournir du travail utile et approprié aux chômeurs, conformément à un projet de loi basé sur cette résolution.

M. LAVERGNE, président, prend le fauteuil.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, lorsque le comité a levé sa séance hier soir, je posais certaines questions à mon honorable ami, au sujet des diverses catégories ouvrières qui profiteraient des 20 millions demandés par cette résolution.

M. WOODSWORTH: Monsieur le président, quelques membres de mon groupe ne peuvent nullement entendre la discussion.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai demandé à mon honorable ami, hier, si quelque partie de ces 20 millions serait affectée, en cas de nécessité, aux employés de chemins de fer qui auraient le malheur d'être sans travail durant l'hiver. J'avais dans l'idée les employés du réseau national, et j'ai compris de la réponse de mon honorable ami que probablement l'on ferait pour eux comme l'année dernière.

L'hon. M. BENNETT: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je savoir de mon honorable ami ce qu'il a dit réellement?

L'hon. M. BENNETT: La réponse paraît au compte rendu.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est ce que j'ai compris à la lecture du *hansard*.

L'hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami fait mieux de le relire. Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu à ce sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander maintenant à mon honorable ami...

L'hon. M. BENNETT: Ma réponse est consignée au *hansard*.

Le très hon. MACKENZIE KING: Alors, il me faut prendre le temps de la relire.

L'hon. M. BENNETT: Je ne veux pas que mes paroles soient dénaturées.

Le très hon. MACKENZIE KING: La question que je posais se trouve à la page 92 du *hansard*:

Le très hon. Mackenzie King: Laissez-moi mentionner une autre catégorie. Par exemple, dans ce rapport, sous la rubrique de transport, ceux qui sont employés au transport sont classés comme employés d'expéditions, d'emmagasinage, de chemins de fer, de navigation, d'armateurs et du service de l'air. Commençons par les chemins de fer. Est-ce qu'une partie de ces 20 millions sera utilisée pour aider les employés de chemins de fer qui se trouveront peut-être sans ouvrage durant les prochains mois d'hiver? A-t-on l'intention de venir en aide aux chemins de fer, pour que ceux-ci secourent leurs employés, ou bien soulagera-t-on directement les sans-travail. Quelle méthode le Gouvernement doit-il adopter pour fournir de l'ouvrage à tous les employés de chemins de fer cet hiver?

L'hon. M. Bennett: Le très honorable ami ne parle pas sérieusement, lorsqu'il désigne "tous" les employés de chemins de fer, parce qu'il sait que cela est impossible dans aucun pays. Quant à nous, la méthode adoptée par l'honorable député lui-même continuera de l'être selon la façon suggérée.

C'est précisément ce que je disais tout à l'heure. Je comprends de ces paroles que mon honorable ami se propose d'agir comme nous l'avons fait lorsque nous avions la direction des affaires. Si ce n'est pas cela, voudra-t-il me dire ce qu'il entend par là.

L'hon. M. BENNETT: Pour l'information de mon très honorable ami et de l'opposition, je dirai que nous considérons le chômage en général et non pas tel cas particulier. Chômage en général est suffisamment clair. Quand j'ai dit que nous procéderions comme mon